

15^{c.} Journal du Lot 15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Comment les Soviets jugent la France! — La crise gouvernementale belge s'ouvre à nouveau. — En attendant le rétablissement prochain du scrutin d'arrondissement. — La rentrée parlementaire s'effectue dans l'apaisement.

Moscou et la 3^e Internationale Communiste, dans leur propagande contre les « sociétés bourgeoises et capitalistes », n'ont égard à aucune considération.

Une seule préoccupation commande toute leur conduite : porter tous leurs efforts révolutionnaires sur les terrains qui semblent favorables à leur campagne pernicieuse.

Ainsi, les pays de l'Orient et du Proche-Orient paraissent, en ce moment, l'objet de tous les soins des communistes.

Pourtant on se tromperait fort, en supposant que les hommes de Moscou inclinent à ménager la France. C'est le contraire qui est vrai.

Le Correspondant du 10 mai a publié un article de premier ordre, composé presque uniquement d'extraits de journaux officiels soviétiques et qui dépeignent en des termes éloquentes l'hostilité ressentie contre notre pays.

L'article serait à citer tout entier. Bornons-nous aux lignes suivantes de la Pravda, un journal officiel, article qui résume bien les sentiments des bolcheviks à notre égard :

« ...La France est un abject bourreau. Elle opprime des milliers d'innombrables de colons de races « jaune et noire, en les armant contre les travailleurs de l'Allemagne et « contre les siens propres. Le seul « nom de la France est exécré dans « toutes les parties du monde. Il n'y « a rien de plus dégoûtant que cet « usurier sanguinaire qui vante sa « soi-disant démocratie. Il n'y a rien « de plus hideux que ce bureau « international. »

Que voilà une opinion aimable qui aidera au rapprochement de notre pays avec la Russie bolcheviste !

Plus que jamais la France « reste l'amie en disponibilité » de la Russie, selon le mot heureux de M. De Monzie, dans son discours au Conseil général.

À peine résolue, la crise gouvernementale belge s'est trouvée ouverte à nouveau.

Le Cabinet formé au commencement de la semaine dernière par M. Van de Vyvere a été mis en minorité par 98 voix contre 73 et 9 abstentions.

La Chambre des députés a déclaré, dans un ordre du jour présenté par M. Max, un des chefs libéraux, qu'elle considérait le nouveau Cabinet « comme n'étant pas qualifié pour résoudre les difficultés de la situation parlementaire ».

Tout le monde s'attendait à ce résultat.

La situation politique ne s'en trouve pas éclaircie pour cela. Au contraire !

Depuis les élections générales du 5 avril on tourne dans un cercle vicieux.

Il est prouvé qu'aucun des trois partis belges n'est capable d'exercer le pouvoir.

Dès lors, comment dénouer la crise ?

L'alternative reste la même qu'au lendemain du scrutin : ou bien, coalition gouvernementale (bipartite ou tripartite) ; ou bien nouvelle dissolution du Parlement et nouvel appel au pays.

En principe, seule cette dernière solution pourrait remédier aux difficultés présentes ; en fait, un second appel au pays aurait des chances de maintenir le statu quo.

Reste le dénouement : coalition. Mais là encore on ne voit pas comment aboutir, après les multiples et vaines tentatives essayées depuis le 5 avril.

Le vrai responsable de la crise qui s'éternise est le régime électoral en vigueur : la représentation proportionnelle.

Du moins, la crise politique belge en s'éternisant, semble exercer, en France, une influence heureuse, en achevant de condamner, si possible, le mode électoral de la R. P.

C'est un fait que le retour au scrutin d'arrondissement, souhaité par le pays unanime, écarté un moment de l'ordre du jour, vient de s'inscrire à nouveau et au tout premier plan.

Le gouvernement paraît décidé à provoquer lui-même un vote favorable à ce rétablissement.

En attendant, toute la presse multiplie les appels et les encouragements en faveur du scrutin d'arrondissement, en utilisant, pour justifier les uns et les autres, les événements de Belgique.

Ainsi, l'Ere Nouvelle, commentant la situation incohérente où se débat notre voisine et alliée, montre où peut conduire la R. P. Elle écrit :

« Véritables victorieux de la bataille électorale, puisqu'ils avaient gagné plus de 24.000 suffrages sur le scrutin dernier, les socialistes durent pourtant renoncer à accomplir leur tâche parce qu'un système de proportionnelle intégrale ne les envoyait à la Chambre qu'en nombre égal aux députés catholiques, dont le parti était cependant, selon la vérité, défait. »

« Depuis, nous avons vu, au cours de quarante jours de crise, les plus paradoxales combinaisons s'ébaucher — et crouler. »

« La conclusion, qui peut-être vaut pour d'autres pays que la Belgique, est que la proportionnelle, si elle peut satisfaire des esprits abstraits, amoureux des seuls chiffres, est un système politique déraisonnable, qui aboutit finalement à l'inertie. »

« Puis le Parlement, à la suite du Gouvernement, entend la leçon qui nous vient de Belgique et libère au plus tôt notre pays d'un régime électoral dont le bilan des méfaits n'est plus à faire ! »

Les Chambres viennent de reprendre leurs travaux, suspendus pendant près d'un mois en raison des élections municipales.

La session qui s'ouvre sera relativement courte : six semaines tout au plus.

De fait, le Parlement devra à nouveau suspendre ses travaux le 14 juillet au plus tard en raison des élections cantonales.

Toutefois, cette courte session s'annonce particulièrement chargée. C'est le problème financier ou, plus exactement, la question de l'équilibre du budget de 1925, qui retiendra avant tout les soins de la Chambre et du Sénat.

Depuis, il est vraisemblable que le tout premier débat sera réservé aux affaires du Maroc.

On sait que plusieurs demandes d'interpellation ont été déposées sur ce sujet, tout d'actualité, et dont certains parlementaires de l'extrême gauche aspiraient à tirer parti pour « embarrasser » le gouvernement.

Le président du Conseil a répondu par avance aux interpellateurs, et il l'a fait en termes si satisfaisants et si empreints de bon sens et de modération que l'issue du débat, un moment douteuse, ne saurait réserver de surprise.

Par ailleurs, si la rentrée parlementaire s'annonçait, voici une semaine, grosse d'une grande inconnue, l'atmosphère politique paraît s'être rassérénée depuis.

Il semble, en effet, que le mouvement d'opposition, esquissé par une fraction même du Cartel, se sera arrêté spontanément avant de s'exprimer ouvertement.

D'une façon générale, on peut dire que la présente session s'ouvre dans l'apaisement.

En prenant le pouvoir, le gouvernement Painlevé avait fait appel à la collaboration de tous et réclamé la confiance de tous.

De plus, il avait exprimé avec force sa décision de faire trêve aux querelles de parti et de traiter les affaires financières en fonction de l'intérêt national.

Cet appel a été entendu, à de rares exceptions près.

Il sied d'ailleurs de reconnaître que si les paroles du Président du Conseil ont trouvé dans le pays un écho, c'est que M. Painlevé s'est appliqué sincèrement à conformer ses actes à ses propos.

Puisse le gouvernement rencontrer au Parlement l'appui et la collaboration que méritent ses efforts loyaux pour réaliser une œuvre salutaire au pays.

M. D.

INFORMATIONS

M. Stresemann réélu président du parti populiste

Le comité central du parti populiste allemand a réélu président du parti le ministre des Affaires étrangères, M. Stresemann.

40 soldats empoisonnés à Cologne

L'Exchange Telegraph apprend que 40 soldats de l'armée d'occupation britannique sont tombés gravement malades, après avoir mangé des conserves de poissons ; deux d'entre eux, opérés immédiatement, sont décédés.

Sur la frontière de Bessarabie

De grandes forces soviétiques, comprenant notamment 35.000 sabres, sont concentrées à la frontière de Bessarabie. Leur plan serait, au signal de Moscou, de faire éclater des émeutes simultanées sur plusieurs points de la Bessarabie. Les révoltés appelleraient au secours leurs frères de la République moldave et, à leur place, toutes les forces de l'armée et de la cavalerie rouges viendraient. Une république soviétique serait proclamée et adjointe à la République moldave. D'après le plan, cette révolution ne durerait que quarante-huit heures.

MM. Briand et Chamberlain au Conseil de la S. D. N.

Le conseil de la Société des Nations est convoqué pour le lundi 8 juin, à Genève, en session ordinaire. L'intérêt principal de la réunion sera la présence à la table du conseil des deux ministres des affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne : MM. Aristide Briand et Chamberlain.

Les touristes américains arrivent en France par milliers

Plus de 5.000 touristes américains sont arrivés samedi à Paris. Jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, tous ces voyageurs du nouveau monde, que cinq paquebots avaient débarqués dans la matinée sur la côte française, se sont littéralement rués sur les différents hôtels de la capitale.

D'autre part, on annonce de New-York que plusieurs milliers de citoyens américains viennent de s'embarquer à destination de la France. Parmi eux se trouve Mrs Wilson, veuve de l'ancien Président de la République des Etats-Unis, qui voyage incognito. Elle est accompagnée par miss Belle Barruch, fille d'un ami intime de la famille.

Un appel anglais pour l'accroissement des armements

La commission exécutive de la ligue pour la marine de guerre britannique lance un appel au pays demandant la construction de nouveaux croiseurs. Elle fait ressortir que l'Angleterre devant être en état de protéger les routes commerciales entre les différentes parties de l'Empire, de nouveaux croiseurs sont nécessaires.

Au Maroc

Nos avions lancent 500 bombes en un seul jour

L'aviation a joué un rôle actif durant toute la journée du 22. Un groupement d'escadron a effectué notamment trente sorties et a lancé près de 500 bombes sur les villages dissidents et les groupements ennemis.

La colonne de droite a eu affaire, dans cette journée, à de nombreux dissidents appuyés de 1.200 Rifains réguliers extrêmement mordants et manœuvriers. Les partisans conduits par le lieutenant-colonel Rozan, ont joué un rôle brillant dans ce même combat.

Ainsi a été finalement dégagé de nouveau le plateau de Taounat. On a profité de l'opération pour réorganiser en les renforçant tous les postes de cette région afin qu'ils puissent s'opposer à une nouvelle atta-

que. Après quoi les troupes se sont retirées.

L'envahisseur subit des pertes sérieuses

Les pertes des contingents rifains sont toujours très élevées. Dans le seul combat du 13 mai, le groupe Freydenberg a trouvé sur le terrain de son avance 117 morts rifains.

Pour un homme que nous perdons, on peut dire qu'en général, il tombe six à sept rifains.

Le commandement des troupes

Les généraux de Chambrun et Billoitte continueront à commander les groupes opérant respectivement dans la région de Fez et dans celle d'Ouezzan. C'est au général Daugan, commandant de la région de Marrakech, qu'est confié le commandement de l'ensemble du front nord de l'Atlantique à la frontière algérienne.

Tremblement de terre au Japon

Un terrible tremblement de terre a dévasté samedi matin la partie Sud-Ouest de l'île Hondo. Plusieurs villes ont été détruites, et aux premiers renseignements le nombre des morts s'élève à plusieurs milliers.

Les villes de Kinoshaki et Toyoka ont été presque entièrement détruites par l'incendie qui a suivi la secousse sismique. Kioto, ancienne capitale et ville sainte du Japon, a particulièrement souffert.

Les districts les plus éprouvés sont ceux de l'Ouest, sur le littoral de la mer du Japon. Des trains de secours sont dirigés en hâte sur les lieux sinistrés.

La catastrophe est comparable à celle de septembre 1923

Les correspondants des journaux qui reviennent des lieux du sinistre déclarent que le nouveau tremblement de terre est comparable en intensité à celui de septembre 1923, mais il a été ressenti sur une plus petite superficie. Des milliers de réfugiés venant de Toyoka campent en plein air, l'école des filles de cette localité s'est effondrée, et l'on craint que de nombreuses jeunes filles n'aient péri. Les communications ferroviaires, télégraphiques et téléphoniques entre Osaka et la région où s'est produit le nouveau tremblement de terre ont été interrompues.

M. de Valera quitte la politique pour l'enseignement

M. de Valera, président de la « République irlandaise », a abandonné ce poste pour reprendre son ancienne profession de maître de mathématiques. Après les vacances, il commencera ses cours dans deux collèges religieux des environs de Dublin.

Un Fragonard fait en vente plus de 700.000 francs

La vente après décès de la collection du duc de Gramont, qui contenait quelques fort belles œuvres, a eu lieu à Paris.

Le tableau de Fragonard, « l'Heureuse Famille », payé 45.000 francs à la vente Secrétan, en 1889, a été adjugé 721.000 francs : une tapisserie, « la toilette de Psyché », d'après Boucher, a été payée 630.000 francs.

Cinq Danoises meurent de froid

On mande de Frederiksdaal (Groenland) qu'une vingtaine de jeunes Danoises qui faisaient une promenade en mer, furent surprises par une tempête de neige. Elles furent aperçues par des pêcheurs de phoques, qui les transportèrent sur la banquise, où ils les laissèrent pour aller chercher du secours.

Quand les sauveteurs revinrent, cinq des jeunes filles avaient succombé au froid. Les autres sont dans un état grave.

Deux barques s'embrasent (27 noyés)

Dans l'après-midi de samedi, deux barques en perdition au large de Kerity et de Penmarch ont sombré. Les deux canots de sauvetage de Saint-Pierre et de Kerity, de la station de Penmarch, qui s'étaient portés à leur

secours, ont chaviré et ont été rejetés à la côte.

Les canotiers, qui étaient attachés à leur banc, ont disparu avec leur bateau. Les autres, qui portaient des ceintures de sauvetage, ont été projetés sur les écueils. Sur les 16 canotiers, 15 ont péri, ainsi que les 12 hommes de l'équipage des barques. La plupart sont mariés et pères de nombreux enfants.

CHRONIQUE LOCALE

On reparle de combattre la vie chère !

Il y avait longtemps que la question relative à la hausse illicite, et à la vie chère n'avait pas été agitée. Le public disait : « Elle est enterrée. » Et ceux qui sont les auteurs de cette hausse se frottaient les mains avec satisfaction en murmurant : « Tout est pour le mieux. »

Mais voilà qu'une note a paru dans les journaux annonçant que le prix du blé allait subir une nouvelle hausse. Cela n'a pas été accueilli avec faveur et on le conçoit sans peine.

Et aussitôt le Gouvernement a décidé que les projets concernant la hausse illicite, la vie chère et la propriété commerciale seront repris et soutenus par lui tels qu'ils avaient été déposés devant les Chambres par le Gouvernement précédent.

« Pour le projet sur la hausse illicite, cependant, on se souvient que la commission de législation civile et criminelle de la Chambre des députés y avait apporté quelques modifications. Le Gouvernement a l'intention d'adopter entièrement, au sujet de ce projet, les vues de la commission. »

Quant au problème de la vie chère, il est l'objet de l'attention toute particulière du Gouvernement qui, sans prétendre et remédier d'un coup, cherche les moyens d'y apporter tout au moins quelques palliatifs. C'est ainsi que M. Painlevé a proposé d'augmenter encore les attributions des commissions départementales, dont le rôle, pour établir les indices du coût de la vie et prévenir et apaiser les conflits entre les producteurs, les détaillants et les consommateurs, a rendu déjà de signalés services.

De même, M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, prépare un projet sur les colts agricoles qui permettrait aux particuliers de faire venir directement des denrées et approvisionner des régions productrices à des tarifs de transport très bas. »

On doit faire confiance à tous les hommes animés de bonne volonté. Il n'y a, donc, qu'à attendre les résultats des mesures que prendra le Gouvernement.

Celui-ci sera-t-il plus heureux que ses prédécesseurs ? S'il le veut, oui. Mais il faut qu'il se montre plus énergique.

Jusqu'à ce jour, le public ne s'est pas aperçu que la hausse illicite avait été réprimée et que la vie chère n'existait plus.

Au contraire : le public constate que les prix des denrées sont toujours aussi élevés, aujourd'hui qu'hier, et que si, par endroits le prix du pain a baissé, il risque fort, prochainement, d'augmenter.

Le Gouvernement actuel peut donner une preuve de sa sollicitude à l'égard du public, et, pour ce faire, il va reprendre les projets déjà votés par ses prédécesseurs, projets qui n'ont jamais été appliqués.

En vérité, l'aveu est bon à retenir : on comprend, maintenant, pourquoi, en dépit des protestations unanimes du pays, les producteurs ont pu continuer leurs fructueuses opérations, puisque les projets votés contre eux sont restés lettre morte.

On s'en doutait bien, et ce n'est pas les commissions départementales qui, malgré leur bonne volonté, pourront provoquer un fléchissement dans les cours des marchés.

Il y a eu des procès engagés contre de gros négociants inculpés de hausse illicite. Quel résultat a-t-on obtenu ? Les procès n'ont même pas eu lieu, et dans tous les cas, les condamnations, s'il y en a eu, ont été si dérisoires, qu'elles ne pouvaient pas être

une bonne leçon pour les condamnés.

Soit : le Gouvernement actuel veut faire preuve de bonne volonté en décidant de défendre le public contre les manœuvres des profiteurs. Faisons-lui confiance. Le public sera tout heureux si un résultat est obtenu.

Il l'attend depuis si longtemps qu'un jour de plus ou de moins, ça n'a plus d'importance !

LOUIS BONNET.

Médailles Militaires posthumes

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre et des pensions, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires du 7^e régiment d'infanterie dont les noms suivent :

Aymard (Paul-Gabriel), caporal : caporal énergique et brave, ayant toujours donné l'exemple du devoir. Tombé au champ d'honneur, le 22 août 1914, à Bertrix. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Blanchard (Fernand-Alphonse), caporal tambour-major : caporal très dévoué que brave. Glorieusement tué dans l'accomplissement de son devoir, le 14 septembre 1914, à Minaucourt. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Claret (Joseph-Victor), caporal : caporal énergique et brave, ayant toujours donné l'exemple du devoir. Tombé au champ d'honneur, le 27 août 1914, à Angécourt. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Gendarmerie

M. Jarlan, ex-soldat, proposé par la Compagnie du Lot, est admis dans la Garde Républicaine.

Contributions indirectes

MM. Seppé, rédacteur principal à Cahors ; Vizon, receveur à Puy-l'Évêque, et Dayre, receveur à Souillac, sont élevés à une classe supérieure. M. Cabanes, vérificateur de 3^e classe à Puy-l'Évêque est élevé à la 2^e classe. M. Malaret, vérificateur de 5^e classe, est élevé à la 4^e classe.

Nos félicitations.

Tabacs

M. Mironze, ancien militaire, est nommé vérificateur de culture de 8^e classe, dans la direction de Cahors.

P. T. T.

M. Sabrier, commis des P. T. T. à Paris, est nommé à Cahors.

Conseil de Préfecture

M. Lescale, vice-président du Conseil de Préfecture du Lot, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Au moment où M. Lescale quitte ses fonctions, qu'il a accomplies avec un dévouement, une compétence, un tact et une bienveillance très appréciés, nous tenons à lui exprimer nos bien vives sympathies et à lui souhaiter bonne et longue retraite.

Heureux Américains !

Les Américains on le dit souvent, sont des gens pratiques.

Si on en croit une information publiée par les journaux, il paraît qu'aux Etats-Unis il y a, actuellement, plus de 50.000 kilomètres de routes en béton. Et l'information ajoute :

« Sur ses 25 millions de tonnes de ciment produites annuellement, l'Amérique en emploie 6 millions pour ses routes. Chaque kilomètre en absorbe 400 tonnes et coûte environ 28.000 dollars. Les sommes nécessaires à cette réfection sont fournies par des emprunts remboursables en 15 ans, dont le service est assuré par une taxe sur les usagers de la route. Mais cet impôt est compensé par l'économie que réalisent ces derniers sur la consommation d'essence et le peu d'usure de leurs autos. La durée d'une route bétonnée est d'une quarantaine d'années, et son entretien est dix fois moindre que celui d'une route ordinaire. »

Quant verrons-nous cela en France, au moins sur les principales artères. Ne serait-ce pas le meilleur moyen pour empêcher l'usure des routes, et surtout pour supprimer les flots de poussières que soulèvent les autos ?

Ce qui est fait en Amérique ne peut-il pas se faire en France ? Nous voici bientôt dans la période des grosses chaleurs, c'est-à-dire dans la période où nous allons respirer les poussières des Boulevards ?

Heureux Américains !

L. B.

Nos Parlementaires

Le retour de M. Malvy

M. Malvy, venu lundi matin au Palais-Bourbon, s'est entretenu avec plusieurs de ses collègues, auxquels il a confirmé les excellentes impressions qu'il a recueillies de son voyage à Madrid.

Le mandat qui lui avait été confié, a-t-il dit, a été complètement rempli et l'accord avec le gouvernement espagnol a été réalisé sur tous les points de la négociation.

Un communiqué de la Présidence du Conseil

M. Paul Painlevé, a reçu dimanche soir M. Malvy, député du Lot, ancien ministre, qui lui a rendu compte des entretiens qu'il avait eus pendant son voyage à Madrid avec les personnalités politiques espagnoles.

Après le départ de M. Malvy, la présidence du Conseil a communiqué la note suivante :

« M. Malvy, qui, durant son exil a noué en Espagne de hautes et amicales relations, rapporte d'un voyage à Madrid au sujet des relations franco-espagnoles, de très intéressants renseignements, qui seront examinés mardi au conseil des ministres. »

VOIRIE

Dans la rue St-Géry, les passants constatent qu'un fillet d'eau coule continuellement, et que cette eau s'échappe du tuyau de conduite qui doit être crevé.

Si cette eau coule pendant longtemps, encore, on verra bientôt une cressonnière dans la rue St-Géry.

Notons qu'il y a plusieurs semaines que les choses sont en cet état.

L. P.

Au 9^e

M. Christant, lieutenant au 9^e d'infanterie, est désigné pour commander le détachement du corps à la colonie pénitentiaire d'Eysses.

M. Roubertie, lieutenant au 27^e d'infanterie passe au 9^e d'infanterie.

Compatriote

Notre compatriote M. Joseph Guillaud, inspecteur de 1^{re} classe des contributions indirectes à Bordeaux, est nommé directeur à Quimper.

Nos vives félicitations à notre excellent compatriote.

Obsèques

Dimanche soir, à 4 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Panouze.

Une foule nombreuse a suivi le char funèbre, qui était recouvert de couronnes, et a montré à M. le chef de bataillon Panouze et à la famille combien étaient vifs les regrets provoqués par la mort du vénéré commandant.

Au cimetière, M. Rames, président de l'Amicale des officiers de complément du Lot, a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Rames

Messieurs, Messieurs, Chers Camarades,

Président de l'Amicale des Officiers des Réserves du département du Lot, j'ai le pénible devoir aujourd'hui d'adresser, au nom de tous nos membres et au mien, un dernier adieu à notre regretté camarade, le commandant Panouze.

Engagé volontaire dès sa sortie de l'école de son village il fit vaillamment, comme sous-officier, la campagne d'Italie et, à l'expiration de son service militaire rentra, avec ce grade, dans la vie civile. Lorsque éclata la guerre 1870-71 il fut nommé capitaine de francs-tireurs; sa bravoure et son dévouement furent toujours et partout remarquables de ses chefs. Très grièvement blessé sur le champ de bataille ce n'est qu'à son indomptable énergie et à sa robuste constitution qu'il dut d'échapper à la mort. Nommé commissaire de surveillance des chemins de fer il fut affecté au service territorial des Etapes et le dévouement dont il fit preuve dans l'accomplissement de cette tâche lui mérita le 4^e galon et le fit officier de la Légion d'honneur. Entre temps il créa, avec quelques amis, notre Amicale dont il resta le président jusqu'à la fin de la grande tourmente, et à laquelle jamais il ne cessa de s'intéresser.

D'après quelques trente ans que je le connaissais il m'a été bien souvent donné d'apprécier ses grandes et belles qualités de cœur et d'esprit; patriote ardent, ayant par dessus tout le cœur de notre chère France, qu'il voulait forte et surtout respectée, républicain sincère, ami sûr et dévoué, serviable à l'excès; telle est la caractéristique de l'homme de bien qui hélas n'est plus. En lui notre Association perd un parfait camarade et votre président un excellent ami dont nous nous garderons l'impérissable souvenir.

Puisse ces sentiments d'estime et de profonde sympathie pour celui que nous ne reverrons plus être un adoucissement à la douleur d'un fils et des siens et à celle des autres membres de la famille.

Voire ami attristé, mon cher Panouze, vous dit sa peine de vous quitter.

Dormez en paix. Adieu ami, adieu.

Nous renouvelons à M. Panouze, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Les mandats-poste pour les troupes du Maroc

Par arrêté du ministre du Commerce des Postes et des Télégraphes, le délai de validité des mandats-poste émis au profit des militaires appartenant aux troupes d'occupation du Maroc (troupes métropolitaines et troupes coloniales) est fixé à quatre mois, quel que soit le bureau chargé du paiement des titres.

Cette disposition sera applicable aux mandats-poste émis à partir du 1^{er} juin 1925.

VANDALES

Un acte odieux de vandalisme a été commis samedi dans le bief de Regourd. Des braconniers, désireux de faire une grande pêche, ont fait exploser dans la rivière des cartouches de dynamite.

Le résultat, on le comprend, a été désastreux. Une grande quantité de poissons a été détruite, et certainement sans profit, même pour les braconniers.

Comme le dit notre confrère Gau, c'est au moment où la Société de Pisciculture du Lot vient de faire des sacrifices importants pour repeupler la rivière, en immergeant des centaines de gardons et de brèmes adultes, que cet acte stupide est commis.

Il faut espérer que les auteurs seront sévèrement châtiés.

Car ce n'est pas, malheureusement, la première fois que des actes de vandalisme se sont produits. L'année dernière, pareil fait avait eu lieu du côté de Puy-l'Évêque et dans le ruisseau de Vers.

Malgré les enquêtes, les coupables ne furent pas découverts; cette fois-ci, il sont pris.

Les pêcheurs consciencieux, auxquels répugnent de tels procédés de pêche, ne manqueront pas d'être satisfaits, car, bien que la pêche fut fermée, une tolérance bienveillante leur permet de se livrer à leur sport favori.

L. B.

Comité départemental d'hygiène sociale

Les membres du Comité des Fêtes de l'Œuvre du dispensaire antituberculeux de Cahors se réuniront jeudi prochain, dans une salle de la préfecture, à 14 heures 30.

Objet de la réunion : organisation d'une fête pour l'envoi d'enfants à la mer.

Notes d'art

Nous apprenons avec plaisir que M. Jean Becmeur, l'excellent professeur de dessin du lycée Gambetta, vient d'exposer au « Salon de l'École Française » deux portraits de femme : une dame âgée, Mme B... ; une jeune dame, Mme J.-P. de S. N.

Ces deux portraits ont été très remarqués et ont valu à M. Becmeur de vives félicitations, auxquelles nous tenons à joindre les nôtres.

Syndicat des Voyageurs et Représentants de Commerce du Lot

Les voyageurs et représentants de commerce syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le 1^{er} juin, à 10 heures, à la Chambre de Commerce.

Ordre du jour :

Compte rendu moral et financier ; Election du bureau ; Banquet.

La présente invitation s'adresse également aux non-syndiqués.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

L'Assemblée générale constitutive aura lieu mercredi 27 mai 1925, à 20 heures 30, au café Tivoli, 1^{er} étage.

Ordre du jour :

Adoption des statuts. Election du Conseil d'Administration.

Les compatriotes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Accidents

En faisant la cuisine, une bonne de la préfecture, Mlle Juliette Valet, âgée de 18 ans, renversa une poêle contenant de la graisse bouillante.

Le contenu du récipient se répandit sur la jambe gauche de Mlle Valet, qui fut brûlée cruellement.

M. le docteur Calvet, qui soigna la blessée, estima que cet accident nécessiterait une interruption de travail de 15 jours.

Mlle Louise Hugonny, ouvrière à l'entreprise Frayssinet, négociant en chiffons, demeurant rue du Rempart, s'est fait au pied gauche une plaie par corps tranchant et une luxation qui occasionnera une incapacité temporaire de travail de 12 jours.

M. Louis Verdier, vingt et un ans, ouvrier électricien, à l'entreprise d'éclairage public, demeurant, 4, place Luctérius, s'est fait une piqûre au pied gauche avec une pointe, d'où un abcès qui entrainera une incapacité temporaire de travail de 12 jours.

Au sujet des bons du Trésor

Certains journaux ont annoncé que le ministre des finances songeait à rembourser les porteurs de bons du Trésor venant à échéance en leur imposant des échanges obligatoires, en les contraignant notamment à recevoir des obligations à lots.

Le ministre des finances oppose un démenti formel à ces allégations et à toutes autres semblables qui ne reposent ni les unes ni les autres sur aucun fondement.

Pris de l'essence

L'Officiel publie les renseignements suivants relatifs aux prix de vente de l'essence pratiqués par le commerce de détail en France pendant le mois d'avril 1925.

Voici les renseignements suivants pour le Lot :

Qualité poids lourds. Maximum : 179 fr. 82 l'hectolitre. Minimum : 174 fr. 28. Moyen : 177 fr. 05.

Qualité tourisme. Maximum : 191 fr. 18 l'hectolitre. Moyen : 188 fr. 53. Moyen : 189 fr. 85.

CHRONIQUE SPORTIVE

Brevet militaire des 100 kilom.

La course cycliste des 100 kilomètres, Cahors-Cajarc et retour, s'est déroulée dimanche dernier. A 14 heures, dix coureurs prirent le départ, près du pont Louis-Philippe.

Cette compétition se déroula normalement par un temps favorable. Les incidents de route et des chutes peu graves ne ralentirent pas les coureurs qui menèrent un train rapide. Notons simplement deux abandons et un léger accident survenu au vainqueur de l'épreuve, Lestrade, à quelques kilomètres de Cajarc et qui fut obligé de signer au contrôle de cette ville avec quelques minutes de retard.

A partir de 5 heures de l'après-midi la foule des curieux attendit l'arrivée des coureurs qui se produisit dans l'ordre suivant :

1. Estrade, du V. A. L., en 3 h. 5 ;
2. Haury, du V. S. ; 3. Bouchard, de Saint-Céré ; 4. Valadié, du V. A. L. ; 5. Alphonse Owilier, du V. A. L. ; 6. Marcel Owilier, du V. A. L.

Vel-Auto-Lotois

La course organisée par le Vel-Auto-Lotois pour le 31 mai prochain obtiendra comme celle du 19 avril un brillant succès. Une fois de plus nous verrons les plus fins pédales du département se disputer le premier prix ; elle aura lieu sur le parcours suivant :

Cahors, Pradines, Doule, gare de Parnac, Luzech (contrôle fixe), Caix, Crayssac, Rostassac, St-Médard-Catus, Espère, Mercuès, Cahors. Arrivée place Thiers, en face les Dames Blanches.

Voici la liste des prix :

- 1^{er}, 60 francs en espèces.
- 2^e, 40 francs id.
- 3^e, 20 francs id.
- 4^e, un bon chocolat au lait, valeur 25 francs, offerte par le Chocolat Rozan.
- 5^e, 1/2 litre crème menthe, offert par M. Rogues, distillateur.
- 6^e, 1/2 litre quinquina, même donateur.

Une prime de 10 francs est offerte au 1^{er} arrivant à Luzech par l'Union Sportive Luzehoise.

La distribution des dossards aura lieu à partir de 14 heures au grand Café de Bordeaux et le départ aura lieu à 15 heures précises au même endroit.

Engagements 2 francs licenciés ; 3 francs non licenciés, jusqu'au 31 mai, à 14 heures, chez M. Labarthe, Café de Bordeaux et chez M. Salgues, épicerie, rue Wilson.

Nous rappelons que la course est faite sous les règlements de l'U. V. F. En conséquence, toutes les voitures non officielles qui voudront suivre la course devront avoir à bord un membre du V. A. L. et un membre neutre de l'U. V. F. sous peine de voir, soit les coureurs des sociétés, soit ceux des mécaniciens intéressés disqualifiés.

Le Conseil d'Administration du Vel-Auto-Lotois adresse toutes ses félicitations à ceux qui ont contribué au succès retentissant remporté aux fêtes de Cahors le 17 mai.

MM. Iches et Trémolières avaient superbement décoré le char ; M. Ladrèze avait paré les bicyclettes ; Mme Lavèze avec un goût rare, avait confectionné les satans ; enfin le jeune François Baras et le sympathique Valadié ont été très courageux.

Le jeune Owilier Alphonse a vu la victoire lui échapper par un accident dû à sa négligence.

Educaton Physique

Service départemental du Lot

B. P. M. E.

Les examens sanctionnant la préparation militaire 2^e session, « jeunes gens constituant le 2^e contingent appelé, nés à partir du 1^{er} juin », auront lieu à Cahors, caserne Bessières, les 11 et 12 juillet 1925, à partir de 7 heures.

Engagements spéciaux

« dits de l'avancement d'appel »

Les jeunes gens âgés au moins de 18 ans et pourvus du B. P. M. E. peuvent contracter un engagement dit de l'avancement d'appel d'une durée égale au temps de service actif, cette faculté de contracter un engagement par l'avancement d'appel cesse pour l'intéressé du jour de l'incorporation du demi contingent qui précède celui auquel il appartient.

Jeunes gens mariés et titulaires du B. P. M. E.

Peuvent être admis à contracter dans les mêmes conditions un engagement spécial dit de l'avancement d'appel.

Préparation militaire

Le capitaine chef de service départemental rappela aux intéressés que le tir à l'arme de guerre a pour coefficient 6 et 4 seulement pour le tir à la carabine scolaire.

Centres où fonctionne un cours de B. P. M. E.

Cahors : A la Mairie, sergent Labro, le mardi cours oraux, de 20 h. 30 à 22 h., Caserne Bessières, cours pratiques le dimanche de 9 h. à 11 h.

Guédon : Chez Mme Leujoul, mercredi de 20 h. à 22 h., sergent Labro.

Nozac : Le vendredi à la Mairie, sergent Labro, de 20 h. à 22 h.

Lotzsch : Le vendredi siège social C. F. Fournier, le dimanche terrain de jeux de 8 h. à 11 h.

Prayssac : Le jeudi hôtel Lamoure, adjudant Volckaert, de 20 h. 30 à 21 h., le dimanche Terrain de Sports, de 9 h. à 11 h.

Puy l'Évêque : Le samedi Café Toubert, de 20 h. à 22 heures, adjudant Volckaert ; le dimanche jardin public, de 9 h. à 11 h.

Les Jumeaux : Le dimanche, de 9 h. à 11 h., place de l'Eglise.

Souillac : Le mardi siège social, de 20 h. à 22 h., sergent Maître.

Martel : Le dimanche matin, de 9 h. à 11 h., sergent Maître.

St-Géry : Le mardi soir, de 20 à 22 h., cours oraux, caporal Delpech ; le dimanche cours pratiques, de 8 h. à 11 h.

Labastide-Murat : Le mardi cours oraux à la mairie, de 20 h. à 22 h., moniteur Lablanqu ; le dimanche, de 8 h. à 11 h.

Paybrun : Le mercredi soir, sergent Maître.

Engagements volontaires

Il existe des places vacantes d'engagés volontaires au 5^e régiment de spahis en garnison à Trèves.

Seront acceptés, de préférence, les jeunes gens aptes par leur instruction à faire ultérieurement des secrétaires, agents de transmissions ou élèves gradés.

Le solde journalière de début est de 0 fr. 75 au lieu de 0 fr. 25.

L'uniforme du régiment comporte les deux bournous blanc et rouge.

Assises du Lot-et-Garonne

C'est jeudi prochain 25 mai que se déroulera, à Agen, l'affaire retentissante de la dame Galou et du Docteur Galou, son mari. Ce dernier a assigné comme témoin de moralité son ancien maître du lycée de Cahors, M. Chéry.

Arrestation

Le nommé Adrien Lascoux a été arrêté par la gendarmerie et écroué à la prison de Cahors pour vagabondage.

Lascoux, qui est un interdit de séjour, a été condamné à 1 mois de prison.

Accident du travail

Un apprenti de l'usine à gaz de Cahors, M. Jean Bousquet, âgé de 17 ans, était occupé en compagnie du monteur et de l'un des chauffeurs de l'usine à ramoner le pont d'un char-geur.

Pendant ce travail, une poussière de charbon s'incrusta dans l'œil droit du jeune homme.

Le blessé fut aussitôt conduit chez M. le docteur Périé qui procéda à l'extraction de ce corps étranger.

M. Bousquet put reprendre son travail peu après l'opération.

LES ÉLUS DES MUNICIPALITÉS

(Suite)

BLARS. — Maire : Cajarc-Lagarrière Armand ; adjoint : Poignade Jean.

PIROUILHANS. — Maire : Bach Firmin ; adjoint : Galmettes Antoine.

ALVIGNAC. — Maire : Fabre Armand ; adjoint : Vermes Henri.

BALADON. — Maire : Lascoux Elou ; adjoint : Bialgues Antoine.

BASTIT. — Maire : Lafage Antonin ; adjoint : Delpeyroux Auguste.

BEAUMAT. — Maire : Candere Urbain ; adjoint : Pagès Jean.

BÉTAILLE. — Maire : Faurie François ; adjoint : Mazet Ernest.

CALES. — Maire : Maury Léon ; adjoint : Hébrard Armand.

CANAC. — Maire : Pégonnié Valentin ; adjoint : Combes Baptiste.

CARENAC. — Maire : Delfour Césaire ; adjoint : Bru Alphonse.

CARLUJET. — Maire : Bouzou Frédéric ; adjoint : Meyens Hilari.

CAVAIGNAC. — Maire : Bayle Joseph ; adjoint : Gary Pierre.

CAZILLAC. — Maire : Castanet Léon ; adjoint : Champ Jean.

CŒCURE. — Maire : Larrive Pierre dit Augustin ; adjoint : Audrand Firmin.

COUZOU. — Maire : Bazalgues Albert ; adjoint : Vigie Firmin.

CRÉSSENAC. — Maire : Ceron Gervais ; adjoint : Lagarde Antoine.

CREYSE. — Maire : Chassaing Raymond ; adjoint : Lascoux Jean.

CUZANNE. — Maire : Mabit Baptiste ; adjoint : Chambon Joseph.

DEGAGNAC. — Maire : Fabre Pierre ; adjoint : Nadal Fabien.

FAJOLLES. — Maire : Vacquie Justin ; adjoint : Thévoz Jean.

FLOIRAC. — Maire : Laborie Henri ; adjoint : Lafeuille Martin.

FONTANES-LUNEGARDE. — Maire : Méjez Jean ; adjoint : Peyriche Louis.

FRAYSSINET. — Maire : Baldy Alain ; adjoint : Fargues Sylvain.

GIGNAC. — Maire : Alard Jean ; adjoint : Dufaut Antoine.

SOUCIRAC. — Maire : de Fontenilles Paul ; adjoint : Mironlet Marcelin.

SOULOMES. — Maire : Delpech Jean ; adjoint : Grépon Alphonse.

STRINQUELS. — Maire : Fos Antoine ; adjoint : Jarrige Emile.

THEDIRAC. — Maire : Siffrey Jean ; adjoint : Cassan Henri.

THEGRA. — Maire : Battut Armand ; adjoint : Vidal Marcel.

USSEL. — Maire : Rajade Omer ; adjoint : David Jean.

UZECH. — Maire : Talou Pierre ; adjoint : Bertrand Pierre.

VAILLAC. — Maire : Alayrac Auguste ; adjoint : Barges Henri.

VAYRAC. — Maire : Laquière Alexandre ; adjoints : Sénac Emile et Labrunie Jean.

(A suivre.)

Chronique des Théâtres

La Tragédie de Lourdes

La plus grande manifestation de l'art cinématographique

au PALAIS DES FÊTES

JEUDI 28 Mai (matinée et soirée)

SAMEDI 30 et DIMANCHE 31 (matinée et soirée)

Adaptation musicale

Location ouverte au Palais des Fêtes.

Arondissement de Cahors

Sauzet

Foire. — Les travaux urgents de la saison ayant retenu beaucoup de cultivateurs aux champs, notre dernière foire n'a pas eu son importance habituelle. Voici les cours pratiqués :

Foirail aux bœufs. — Attelages de choix, de 5.500 à 6.500 francs ; jeunes attelages, de 5.000 à 5.500 francs ; vaches de travail, de 2.800 à 3.500 fr., le tout la paire.

Bœufs de boucherie, de 180 à 200 fr. les 50 kilos ; veaux de lait, de 5 à 5,50 le kilo ; moutons d'élevage, de 150 à 180 francs ; brebis avec agneaux, de 200 à 220 fr. la pièce ; chèvres, de 180 à 250 fr. pièce ; chevaux de 4 à 5 fr. le kilo ; laine de mouton, 9 francs la livre.

Porcs gras, de 210 à 230 fr. les 50 kilos ; porcs d'élevage, de 250 à 300 francs ; nourains, de 150 à 200 fr.

Poulets et poulardes 4 francs ; poulets, 4 fr. 50 ; poulets de grains, 5 fr. ; canards ordinaires, 4 fr. ; dindes, 4 fr. 25, le tout le demi-kilo ; pigeons, de 6 à 7 francs la paire ; lapins domestiques, 2 francs la livre.

Halle aux grains. — Pommes de terre, de 20 à 24 francs ; avoine, de 30 à 35 fr. ; maïs, de 54 à 56 fr. ; fèves, de 60 à 62 fr. le sac de 80 litres.

Asperges, 3 francs la botte ; artichauts, 0 fr. 60 chaque ; les autres légumes et fruits, aux anciens cours toujours élevés.

Puy-l'Évêque

Mutations. — M. Grangé, percepteur à Puy-l'Évêque, informe les intéressés qu'il se rendra à la mairie de Puy-l'Évêque jeudi prochain 28 mai, pour procéder aux mutations.

Duravel

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, à 16 heures, pour la constitution des commissions, qui a été faite comme il suit :

Finances : MM. Georges Rougier, Gabonne, Cax, Fillien.

Travaux publics : MM. Serres, Emile Filhol, Maradine, Cax, Valentin Rougier.

Agriculture : MM. Gérard Filhol, Emile Filhol, Piedoup, Perrier.

Fêtes : MM. Maradine, Perrier, Gabonne, Gérard Filhol.

M. Emile Filhol a été désigné comme délégué pour la commission électorale à la Chambre d'agriculture.

Ces formalités remplies, le Conseil se réunit en comité secret pour traiter de questions concernant le Bureau de bienfaisance, les Pupilles de la Nation, etc.

St-Géry

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Calmette, commis de culture des tabacs, dans notre commune, avec Mlle Yvonne Masbou, de Saint-Géry.

A la mairie. — M. Denis Gary a été appelé à remplir les fonctions de secrétaire de mairie à Saint-Géry, en remplacement de M. Rigouste, qui se retire pour raison de santé.

Arondissement de Figeac

Figeac

Caisse d'Épargne. — La Caisse d'Épargne sera fermée dimanche prochain 31 mai, fête de la Pentecôte.

Ponts et Chaussées. — M. Charles Guillard, admissible à l'emploi d'ingénieur-adjoint des travaux publics de l'État, a été nommé ingénieur-adjoint des travaux publics de 4^e classe et affecté dans le Lot au service ordinaire et vicinal départemental ; il est détaché à la subdivision de Lauzès.

Toutes nos félicitations à ce sympathique compatriote, qui est le fils de l'estimé professeur de mathématiques du collège Champollion.

Concert. — L'Harmonie « Les Artisans réunis » se fera entendre jeudi soir, 28 mai, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, sur la place de la Raison et exécutera les morceaux du concours de Cannes. Nous ne saurions trop recommander

de cet établissement, déposer son bilan. Le syndic, M. Labey, déposa alors une plainte contre tous les membres du Conseil d'administration et aussi contre l'administrateur délégué, M. Marty, plainte en abus de confiance pour n'avoir pas versé à la Caisse autonome des mineurs les retenues faites sur les salaires des ouvriers en vue de leur constituer une retraite. C'est là la question qui ramène devant le tribunal M. Marty, condamné en 1923 par le même tribunal et par la Cour d'appel d'Agen pour escroquerie.

Les témoins, appelés un à un, et parmi eux, M. Deville, ancien directeur technique des Charbonnages, prouvent que les retenues faites sur les salaires des ouvriers furent versées intégralement à la Caisse autonome jusqu'au jour où M. Marty et M. Bru, son beau-frère, furent chargés de tous les services tant administratifs que techniques. L'examen de la comptabilité des Charbonnages par M. Gouinot, expert-comptable, reconnaît sa régularité, et cependant les versements ne furent pas effectués.

M. Marty invoque alors la situation déficitaire de la Société par suite de la mévente de ses charbons, de qualité inférieure. A la fois administrateur-délégué des Charbonnages et propriétaire de la banque Certes et Marty, chez qui les fonds de la Société étaient déposés, Marty prétend avoir à grand-peine assuré la paye des ouvriers, tandis qu'il lui était impossible de verser à la Caisse autonome la retenue de 4 p. 100 sur leurs salaires, tout en ayant la ferme intention de s'en acquitter dès que la Société ferait quelques bénéfices.

Le réquisitoire sévère de M. le procureur de la République reproche à Marty cette dette, contractée volontairement, et le reconnaît coupable d'abus de confiance.

M. Crevoisier, du barreau de Figeac, défend Marty, à qui on ne peut reprocher, dit-il, qu'une entreprise malheureuse et fait appel à la clémence du tribunal en invoquant la situation de famille de son client, qu'on ne peut rendre coupable de s'être approprié des fonds qu'il n'a pas touchés et qu'il ne pouvait, par conséquent, pas distribuer. Le jugement est remis à huitaine.

Enfin, vient la dernière affaire : La carrière Jean-Baptiste, 41 ans, propriétaire au Fau, commune de Saint-Hilaire-Bessonnie, prévenu de coups envers l'un de ses employés, est condamné à 5 francs d'amende et aux dépens. **Mercure du 23 mai 1925.** — Œufs, 3 fr. 50 la douzaine; beurre, 14 à 15 fr.; poules, 10 fr.; poulets, 10 fr.; lapins, 5 à 5 fr. 20; chevreau, 5 à 5 fr. 50, le tout le kilo.

Rechargements cylindres. — Opérations probables dans la semaine du 25 au 31 mai 1925 :

Canton de St-Céré : G. 35 a, de 7 km. à 8 km. 100, entre Mayrinhaac-Lentour et Boutel ; G. 5, de 61 km. à 62 km. 500, entre Le Pontet et Boutel.

Canton de Figeac ouest : G. 19, de 0 km. 850 à 1 km. 700.

Cajarc

Course cycliste. — Voici les résultats de la course des 100 kilomètres pour le brevet militaire :

Départ de Cahors à 14 h. 30. Arrivée à Cajarc : 1^{er} Valadié à 15 h. 55, temps 1 h. 25 ; 2^e Haury ; 3^e Owiller Alphonse ; 4^e Bonnet ; 5^e Owiller Marcel, 6^e Eschels ; 7^e Ribeyrol ; 8^e Dumont.

Cosard, de nationalité espagnole, qui habite Cajarc n'a pu être admis à prendre le départ en raison de la spécialisation de la course.

La foire. — Quelques gouttes de pluie sont venues déranger la foire de lundi 26, qui n'était du reste pas très importante.

Le foirail était faiblement approvisionné en animaux de forte taille. Il a été constaté une baisse considérable sur les cochons de toute taille. Les petits cochons ne se sont vendus que de 30 à 45 fr. la pièce et les cochons gras de 220 à 240 fr., le quintal.

Le prix des bœufs et vaches suit les cours précédents.

Le veau s'est vendu de 6 fr. à 6 fr. 25 le kilo ; le mouton de 4 fr. 50 à 4 fr. 65.

Au marché. — Œufs, 3 f. 50 la douzaine; poules, 4 fr. le demi-kilo; poulets, 5 fr.; Oies à engraisser, 50 fr. la pièce; petites oies, de 10 à 15 fr. la pièce; petits canards, de 5 à 7 fr.

Jardinage très abondant mais prix maintenus.

A la halle. — Blé, 95 fr. l'hectolitre; avoine, 50 fr.; maïs, 90 fr.; pommes de terre, 20 fr. les 50 k.

Médaille militaire. — C'est avec le plus grand plaisir que les habitants de Cajarc ont appris que M. Ségala, gendarme depuis quelques années à Cajarc, venait d'être maintenu au tableau pour la médaille militaire.

Dévoué à ses devoirs mais bienveillant pour tous, M. Ségala ne compte que des amis à Cajarc et ils lui adressent à cette occasion leurs sincères félicitations.

Espédailac

Le téléphone. — La cabine téléphonique est ouverte au public depuis le samedi 16 mai.

La foire. — Notre prochaine foire aura lieu jeudi 28 mai. Nous espérons que les divers marchés, et principalement celui des agneaux, seront bien approvisionnés et que les marchands ne feront pas défaut.

Comme toujours le meilleur accueil sera réservé aux visiteurs.

Frayssinhes

Incendie. — La grange de M. Verdé, maire, a été, ces jours derniers, la proie des flammes; c'est à peine si on a pu sauver le bétail. Tout le reste : foin, outils, machines agricoles, a été consumé. Les pertes sont couvertes, en partie, par une assurance.

Le Bouyssou

Subvention. — La Commission départementale, vient d'accorder à notre commune une subvention de 600 francs pour la construction d'un lavoir au hangar de Fresvillès.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Chambre des Notaires. — Le bureau de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Gourdon pour l'année 1925-1926 est constitué comme suit :

Président, M^{re} Soulié, notaire à Vayrac; syndic, M^{re} Orliac, notaire à Gramat; rapporteur, M^{re} Morand, notaire à Gignac; secrétaire, M^{re} Linot, notaire à Gourdon; trésorier, M^{re} Landes, notaire à Sarrazac; membres, M^{re} Durand, notaire à Labastide-Murat; M^{re} Mamères, notaire au Vigan.

Foire. — Foire relativement importante et favorisée par une belle journée.

Voici les cours pratiqués : Bœufs gras, de 200 à 215 fr. les 50 kilos; bœufs de travail, de 5.500 à 6.000 francs la paire, cours habituels; moutons gras, 4 fr. le kilo; agneaux, de boucherie, 4 fr. 50 le kilo; porcs de charcuterie, de 250 à 260 fr. les 50 kilos; porcelets, de 100 à 200 fr. la pièce; chevreaux, 5 fr. le kilo.

Poules, 3 fr. 75; gros poulets, 4 fr.; poulets de grains, 5 fr. le tout le demi-kilo; lapins domestiques, 2 fr. 50 le demi-kilo; œufs, de 3 fr. 25 à 3 fr. 50 la douzaine.

Poussins, de 2 à 9 fr. la paire, selon grosseur; oisons, à 8 jours, 15 fr.; à un mois, 20 fr. la pièce; canetons communs, de 6 à 8 fr. la paire; mulâtres, de 15 à 20 fr. la paire; dindons, 3 fr. 50; dindes, 3 fr. 75 le demi-kilo. Avoine, 37 fr. la quart de 80 litres. Beaucoup de légumes et de plants.

Arrestation d'un indésirable. — Le nommé F. F. ... journalier, a été mis en état d'arrestation pour flagrant délit de vol avec escalade et effraction.

Rive. — Pour un motif futile, au sujet d'un passage commun, le nommé Pierre G., 55 ans a brutalement frappé à la tête M. Pierre Tréneule, 75 ans, tous deux de notre ville.

L'agresseur s'est servi d'une canne fabriquée avec un vieux canon de fusil.

Plainte ayant été portée à la gendarmerie, une enquête est ouverte. Des certificats médicaux ont été fournis de part et d'autre.

Orage et trombe d'eau. — Samedi dernier, vers midi, un violent orage s'est déchaîné sur notre région.

Après quelques coups de tonnerre et des éclairs menaçants, la pluie s'est mise à tomber avec une violence extraordinaire, mêlée, vers la fin de l'orage, de grêle drue, surtout du côté du levant : Grimarud, Le Vigan.

Pendant trois quarts d'heure ce fut un véritable déluge. Toutes les rues étaient transformées en rivières. La circulation était impossible. Le tour de ville formait un véritable lac; presque toutes les bouches d'égouts étant obstruées de toutes sortes de détritus, s'étaient fermées. Les caves, les maisons furent inondées sur bien des points. Le bas de la ville, vers l'entrée de l'avenue Gambetta, était littéralement submergé par l'eau, la vase et les immondices.

Les jeunes gens du comité de la fête des Marronniers furent obligés de délayer toute la soirée et de recommencer le nettoyage qu'ils avaient fait le matin.

Cette grosse pluie aurait été bien-faisante si elle n'avait pas été aussi intense et aussi brutale.

Les récoltes sont couchées, comme les seigles, les tiges de pommes de terre, les fèves, l'herbe des prés, etc., et l'on craint qu'il en résulte une perte pour l'agriculture.

Rocamadour

Monument Historique. — La grotte de l'Hospitalet, dite grotte des Merveilles vient d'être classée par le ministre des beaux-arts comme monument historique.

Labastide-Murat

Doctorat. — Nous apprenons avec plaisir que M. Pierre Lavayssière, fils du négociant bien connu, vient d'être reçu à Paris à l'examen du doctorat en droit.

Nous adressons à notre compatriote nos bien sincères félicitations.

Salviac

Fusées paragrées. — MM. les Propriétaires de la commune de Salviac qui sont désignés pour les postes de fusées paragrées, sont priés de se rendre sans retard au secrétariat de la Mairie de Salviac afin de retirer les fusées nécessaires pour lutter contre ce terrible fléau au cas d'orages éventuels.

Les résultats obtenus ces dernières années sont des plus intéressants.

Accident. — En se rendant le 20 mai, à la foire de Dégagnac, M. et Mme Massobre, de Marminiac furent victimes d'un accident de voiture.

Dans le chemin de La Castellé, l'âne attelé au véhicule qui les conduisait à la foire, fit un écart en raison des bois qui se trouvaient sur la route, et la voiture versa.

Mme Massobre, mère de Mlle Aurélie Massobre, de notre ville, fut blessée assez grièvement à la jambe. M. Massobre se releva indemne.

Nos meilleurs vœux de prompt guérison.

Lavercantière

Accident de bicyclette. — En jouant à bicyclette, avec ses camarades, le fils aîné de M. Louis Delrieu, bottier à Lavercantière, tomba malencontreusement et se blessa à un bras.

M. le D^r Fabre appelé aussitôt diagnostiqua une fracture du radius qui fut aussitôt réduite.

Nos meilleurs vœux de prompt guérison.

Chronique Agricole

Office agricole départemental et Société départementale d'agriculture CONCOURS AGRICOLES

Reservés à l'arrondissement de Cahors en 1925

a. — CONCOURS D'EXPLOITATION (ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ)

1^{re} catégorie. — Propriétaires exploitants avec ou sans domestique.

2^e catégorie. — Fermiers ou métayers.

Une somme de 1.000 fr. sera mise à la disposition du Jury pour être répartie en primes en argent, médailles ou diplômes.

b. — CONCOURS DE CULTURE

1^{re} catégorie. — Culture du blé

1^{re} section. — Culture d'un hectare et au-dessus.

2^e section. — Culture de 50 ares au moins.

Une somme de 3.000 fr. sera mise à la disposition du Jury pour être répartie en primes de 20 à 120 fr., médailles ou diplômes.

2^e catégorie. — Culture de la pomme de terre

1^{re} section. — Culture de 30 ares et au-dessus.

2^e section. — Culture de 20 ares au moins.

Une somme de 1.000 fr. sera mise à la disposition du Jury pour être répartie en primes de 20 à 60 fr., médailles ou diplômes.

3^e catégorie. — Concours de spécialités

1^{re} section. — Viticulture.

2^e section. — Prairies naturelles, prairies artificielles, pacages.

3^e section. — Culture maraichère.

4^e section. — Arbres fruitiers.

5^e section. — Reboisement et trufficulture

6^e section. — Apiculture.

Une somme de 800 fr. sera mise à la disposition du Jury pour être répartie en primes, médailles ou diplômes.

c. — CONCOURS DE CONSTRUCTION ET BATIMENTS AGRICOLES

1^{re} section. — Logements des domestiques, métayers ou ouvriers.

2^e section. — Granges, étables, bergeries.

3^e section. — Plateformes à fumier, fosses à fumier et à purin.

Une somme de 500 fr. sera mise à la disposition du Jury pour être répartie en primes ou diplômes.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les agriculteurs de l'arrondissement de Cahors désirant participer aux concours indiqués ci-dessus, devront adresser leurs demandes d'inscription au Président de la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture, Cahors, avant le 10 juin, dernier délai.

Les demandes devront mentionner :

1) le nom et l'adresse de l'exposant ;

2) la répartition des diverses cultures ainsi que leurs surfaces ;

3) les noms des variétés de plantes cultivées, la provenance, etc. ;

4) les essais entrepris par l'exposant, ainsi que tous les autres renseignements sur les améliorations introduites dans l'exploitation.

d. — PRIMES ET ENCOURAGEMENTS DIVERS

1^{re} section. — Enseignement agricole. — Des médailles de vermeil, d'argent, de bronze pourront être décernées aux instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Cahors, pour l'enseignement agricole et ménager.

2^e section. — Familles nombreuses et vieux serviteurs. — Une somme de 2.000 francs sera mise à la disposition du Jury pour être distribuée en primes aux familles nombreuses ayant au moins 3 enfants de plus de 13 ans employés aux travaux agricoles, et aux vieux serviteurs exclusivement employés aux travaux agricoles, comptant au moins 10 ans de service sur la même exploitation.

Les instituteurs et institutrices qui désirent concourir pour les primes de l'enseignement agricole adresseront leur demande d'inscription à M. le Président de la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture, Cahors, avant le 1^{er} août.

Chaque demande sera accompagnée de devoirs faits par les élèves et du programme succinct des matières enseignées.

Pour prétendre aux primes des familles nombreuses, les concurrents devront joindre à leur demande d'inscription un bulletin de naissance de leurs enfants et un certificat des employeurs. Ce certificat devra être légalisé par le Maire de la commune.

Pour prétendre aux primes des vieux serviteurs les concurrents devront joindre à leur demande un certificat de leurs employeurs. Ce certificat légalisé par le Maire de la commune, indiquera le nombre d'années de service et les conditions du service (bouvier, vigneron, basse-cour, etc., etc.).

Les demandes pour les primes des familles nombreuses et vieux serviteurs devront être adressées à M. le Président de la Société d'Agriculture, avant le 1^{er} septembre, dernier délai.

Le Président de la Société d'Agriculture, R. CALMELS.

Le Secrétaire général de la Société d'Agriculture, MIRAMON.

Vu : Le Président de l'Office Agricole Départemental, A. BOUAT.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 25 mai 1925

M. Painlevé rappelle la catastrophe de Penmarch, où 27 pêcheurs ont trouvé la mort ; il salue les victimes et loue l'héroïsme des sauveteurs et de cet héroïque marin qui, sur une simple barque, a ramené 6 naufragés.

M. Herriot donne communication des demandes d'interpellation de MM. Renaudel et Doriot sur les événements du Maroc. Ces interpellations sont renvoyées à mercredi.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le régime administratif de l'Alsace-Lorraine. M. Schoen propose de créer à la Présidence du Conseil un sous-secrétaire d'Etat d'Alsace et Lorraine qui durera aussi longtemps que durera l'œuvre d'assimilation. Cet amendement est repoussé par 300 voix contre 104.

La suppression du commissariat général de la République en Alsace et Lorraine est votée.

M. l'abbé Muller voudrait qu'à la tête de l'Alsace et Lorraine il y eût un personnage et non un rouage, parce que, dit-il, l'Alsace et Lorraine sont non pas une entité administrative mais une population vivante. Il demande qu'on respecte l'avis local de la Chambre et des communes alsaciennes.

M. Brom demande le maintien d'une direction générale des assurances sociales à Strasbourg. L'amendement est rejeté.

Les divers articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

M. Painlevé adresse à la nation japonaise l'expression des sympathies de la Chambre et du pays à l'occasion du cataclysme qui vient de l'éprouver.

La Chambre ajourne la discussion de plusieurs interpellations et fixe la prochaine séance à mercredi.

Sénat

Séance du 25 mai 1925

Le Sénat reprend la discussion du budget de 1925. M. Dausset, rapporteur du budget des finances, dit que ce budget s'élève cette année à 22 milliards, malgré 800 millions d'abattements effectués par la Commission des finances.

M. Dausset fait un exposé des services centraux et parle des monopoles. Il se déclare partisan du monopole des tabacs, mais il dit qu'il faut adapter ce monopole aux méthodes industrielles et commerciales.

M. Caillaux, ministre des Finances, dit que le rapport de la commission présenté par M. Sergent, qui a été rédigé par M. Citroën, va être imprimé et distribué. Il contient des choses très intéressantes, et d'autres sur lesquelles il fait des réserves. M. Caillaux déclare qu'il s'efforcera d'industrialiser les monopoles.

M. Dausset voudrait qu'on favorisât le développement de la culture du tabac. Il dit que le rendement fiscal du monopole est de 1 milliard 500 millions. Il pourrait s'élever à 4 milliards.

M. Caillaux dit qu'il faut industrialiser le monopole des tabacs.

Il reste partisan de la création d'un fonds de roulement pour les manufactures, d'un laboratoire et de magasins de vente.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

M. Steeg adresse des sympathies au peuple japonais à l'occasion de la catastrophe dont il vient d'être victime.

Il adresse également son témoignage d'admiration aux héros sauveteurs et ses sympathies attristées aux familles des victimes de la catastrophe de Penmarch.

AVIS

M. BOUYGUES, entrepreneur, rue Joachim-Murat, Cahors, prévient le Public qu'à partir du 25 mai prochain il aura une Dragueuse installée qui de Regourd, près de l'Aviron Cadurcien, route de Larroque et qu'il sera en mesure de pouvoir fournir sable et gravier.

pourquoi. Où, quand vous voir ? Ai besoin de votre présence, de vos conseils. Envoyez-moi un mot rue de Courcelles. J'y serai à midi.

Cette matinée fut terrible pour Robert Clérieux.

La grève n'était pas simple. Fomentée par Sorbélien, menée par Herseaux, elle prenait un caractère agressif tel que l'industriel ne crut en sécurité ni les ouvriers qui continuaient le travail, ni ses machines. Il fit donc tout de suite évacuer les ateliers, fermer les grilles. Dès que la troupe, dont il avait réclamé la protection, arriva, le jeune homme quitta les halls muets et silencieux, sortit par une porte de derrière, et fila vers Paris. Il lui fallait à tout prix voir Jocelyne, s'inspirer d'elle. Dans la démente amoureuse qui s'emparait de lui, il eût presque bûni la catastrophe grâce à laquelle il n'aurait pas. Cette crise l'unirait à Jocelyne sur un lien pathétique. Comment se déroberait-elle lorsqu'il lui dirait : « Vous seule êtes ma force. J'ai besoin de vous. Mon sort, le sort de mes trois mille ouvriers, est entre vos chères petites mains. »

Quand sa voiture l'amena rue de Courcelles, devant le joli hôtel à trois étages que son père lui avait offert en cadeau de noces, et où il avait amené un soir sa Lucienne avec la certitude qu'il installerait là un éternel bonheur, Robert, songeant à toute autre chose qu'à ce jour effacé, éprouva une impa-

tience de voir que l'auto s'arrêtait au lieu de tourner sous la voûte. Il allait siffler au chauffeur, dans sa nervosité, sa hâte de trouver le rendez-vous de Jocelyne, lorsqu'il eut la surprise de voir surgir hors de sa maison un coupé de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Qu'est-ce que cela signifiait ?... Etait-il possible que Lucienne ?... Mais non. Elle aurait averti, se serait fait chercher à la gare, comme d'habitude. Tout à fait inconscient de l'effet psychologique fatalement produit par sa dernière lettre, il ne prévoyait pas la conséquence que tout autre mari, plus adroit, et surtout plus averti de son propre état d'âme, se fût gardé de provoquer : le retour immédiat et inopiné de sa femme. Jusque sous la voûte, il n'admit pas l'idée. Mais il aperçut les malles, dans la cour, les valises, autour desquelles s'empres-saient les domestiques. Il entendit le cri joyeux de son petit Pierre. L'enfant, au bruit de l'auto, échappant à sa gouvernante, courait, se montrait à une croisée de la façade intérieure.

(A suivre).

HEUREUSE IDÉE

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Instantanément vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang et guérir la faiblesse, le surmenage, l'anémie. Le flacon de Quintonine, 3 fr. 25. Pharmacie Orliac à Cahors.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Les troubles de la Martinique

Arrestation de l'ancien député M. Lagrosillière

De Fort de France. — A la suite des troubles qui se sont produits à la Martinique, un ordre d'arrestation ayant été lancé contre M. Lagrosillière, ancien député de la Martinique, celui-ci s'est constitué prisonnier.

La flotte britannique dans la Baltique

De Riga. — La presse russe dit que la prochaine visite de 25 navires anglais dans les ports de la Baltique est une manœuvre pour mettre la Baltique dans la zone de l'influence britannique.

AU MAROC

Une action de grande envergure serait engagée

Plusieurs dépêches du Maroc confirment qu'une action militaire de grande envergure sera engagée aujourd'hui sur le front de l'Ouergha.

Des soldats espagnols dans la zone de Tanger

Le Daily Express déclare que des soldats espagnols ont pénétré dans la zone de Tanger.

Il s'agit d'assailir et piller plusieurs villages marocains.

Des représentations franco-britanniques

Les autorités françaises et britanniques, ajoute le Daily Express, auraient fait des représentations à ce sujet aux autorités espagnoles.

EN ALBANIE

Une nouvelle révolution ?

De Vienne. — Des informations en provenance de Valona annoncent comme imminente une nouvelle révolution en Albanie.

En Russie

Les fonctions de Trotsky

Suivant une dépêche de Moscou, Trotsky serait nommé membre du Conseil Economique Suprême en qualité de directeur de l'Administration électrique et président de la Commission des Concessions.

LES CHANGES

Le franc est en baisse

La livre se traite actuellement à 96,10 contre 94,94, cours de clôture d'hier.

REMERCIEMENTS

Le Commandant et Madame Ernest PANOTZKI, dans l'impossibilité où ils se trouvent de remercier individuellement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion du deuil cruel qui les a frappés, les prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

REMERCIEMENTS

Les familles PARVIEUX et LEPETIT et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve PARVIEUX

Née LEPETIT

Jeunes filles

portez des talons caoutchouc WOOD-MILNE, tournants ou fixes, pour la marche. Vous éviterez ainsi la fatigue et l'énerverment produits par le choc du talon de cuir sur le pavé et serez bien disposées pour la danse, le soir. Bien exiger WOOD-MILNE sur chaque talon pour avoir la qualité la plus durable

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Cours du 15 mai', 'Cours du 22 mai', and 'Dernier revenu'. Rows include 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', 'Ville de Paris', and 'Valeurs étrangères'.

Chemins de fer

Table listing railway lines and their respective rates, including 'Est 6 0/0', 'Est 5 0/0', 'Est 4 0/0', etc.

LES ANNALES

C'est une bien curieuse page, celle que publie, dans les Annales de cette semaine, Edouard de Keyser, sur les « Pyramides ».

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE qui publie dans son numéro du 16 mai 1925...

LES ANNALES (continued) - C'est une bien curieuse page, celle que publie, dans les Annales de cette semaine...

LA NATURE - Voici les printemps; c'est le temps des jeunes et des nids. Comment les oiseaux font-ils leurs nids?

On ne parle que de carburants; alcools, essences synthétiques, que sais-je? On fait beaucoup de bruit sur l'avenir de certains...

La Nature rappelle ensuite le génie, la présidence de Clément Ader, le père de l'aviation, qui vient de mourir, puis après avoir rendu compte des récentes communications à l'Académie des Sciences...

Le Supplément rappelle la mémoire d'Haller, cite une preuve de déplacement du niveau d'une colline française, montre l'intérêt des mesures de pesantier en sous-marin, parle des routes en béton armé des Etats-Unis, signale les nouveaux procédés

de fabrication des timbres-poste français, et indique cent recettes utiles pour le laboratoire, l'atelier, l'amateur, sans compter une chronique de livres scientifiques récents, une bonne étude sur les utilisations du mica, etc.

Chemin de fer de Paris à Orléans

LIVRET-GUIDE OFFICIEL Service d'Hiver 1924-1925

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente l'édition du Service d'Hiver de son Livret-Guide Officiel...

A nos Abonnés

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est terminé, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant.

ETUDE DE Maître VERMANDE HUISSIER A FIGEAC (LOT)

Suivant acte sous-seing privé en date à Capdenac (Lot), du treize mai mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Figeac le quinze mai mil neuf cent vingt-cinq, folio 96, numéro 330, par Monsieur le Receveur qui a perçu cent quatre-vingt-dix-sept francs 43 centimes pour tous droits...

La part du fonds de commerce de mercerie, épicerie, bonneterie, chaussures, charcuterie, fruiterie, etc., etc., qu'il possédait individuellement par moitié entre eux avec la dite dame Veuve PAGES Anaïs, et qu'ils exploitaient en commun au lieu dit du Port, commune de Capdenac (Lot), ainsi que la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le matériel et la marchandise en dépendant...

Le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Bureaux de Ville de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

Naturel, la pièce de 215 lit. Frs port, fut, congé compris Ech. contre 1 fr. 50 S'adresser: M^{me} Léontine BANCEL, Viticulteur à SOMMIERES (Gard)

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des: ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. - CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D^r ORTEL Ancien Interne des Hôpitaux de Paris Docteur en Médecine de la Faculté de Paris écrit:

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Naturel, la pièce de 215 lit. Frs port, fut, congé compris Ech. contre 1 fr. 50 S'adresser: M^{me} Léontine BANCEL, Viticulteur à SOMMIERES (Gard)

Le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Seu action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon: 10 francs. - Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER 1924-25

Large table with multiple columns and rows showing train schedules for routes like 'De Paris à Toulouse par Cahors', 'De Toulouse à Paris par Cahors', 'De Cahors à Libos', 'De Libos à Cahors', 'De Cahors à Capdenac', 'De Capdenac à Cahors', 'De Sarlat à Gourdon', and 'De Gourdon à Sarlat'. Includes departure and arrival times for various stations.